

Décision

Générale

colonial

Décision n° 49-430-1932 Avances

n° 49-430-1932

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

30 septembre 1932

Numéro JO

n° 430 du 30/09/1932

Date du numéro

30 septembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

une avance consentie, Sur les fonds du budget local,
chapitre 9,

article 10

exercice 1932, s'élevant à la somme de neuf mille franes, est mise à la disposition de l'adjudant Brischoux. chef du peloton méhariste, pour achat de chameaux et bêtes. Les pièces justificatives des sommes employées seront produites dans les formes réglementaires dans un délai d'un mois. Le reliquat disponible sera reversé immédiatement au Trésor.